

Réponses de Préfon aux questions du président d'EpargneRetraite.org à l'Assemblée générale du 25 novembre 2016

1. PERFORMANCES

- Quel est le taux annuel de revalorisation des rentes Préfon Retraite (de la "valeur de service") depuis fin 2002 ?

PAS DE REPONSE

Préfon réaffirme seulement que *« sur longue période, nos affiliés ne perdent pas de pouvoir d'achat. La revalorisation depuis 1996 est supérieure de 5 points à l'inflation. »* Ce n'est hélas pas le cas de toutes les cotisations versées et de toutes les rentes reçues depuis 2002 (inférieure de 15 points).

- Quelle est l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation publié par l'union européenne (Eurostat) depuis fin 2002, Préfon affichant un objectif de revaloriser les rentes au moins autant que l'inflation afin d'éviter que les affiliés perdent du pouvoir d'achat sur leur épargne retraite confiée à Préfon ?

PAS DE REPONSE

- Selon l'ARCAF, la perte de pouvoir d'achat cumulée des rentes de fin 2002 à fin 2015 est de 15% en utilisant l'indice des prix à la consommation calculé par Eurostat pour la France, confirmez-vous ce chiffre ? et sinon pourquoi ?

PAS DE REPONSE

- Pourquoi cet élément clé d'information pour les épargnants n'est-il pas publié sur le site de Préfon ?

PAS DE REPONSE

- Quelles sont les perspectives de revalorisation des rentes Préfon pour 2016 et pour 2017 et au-delà ?

De nouveau pas de revalorisation en 2017. Pour plus tard, *« le régime dispose de la capacité à revaloriser les rentes pour conserver (sic) le pouvoir d'achat des affiliés ... en cas de remontée (sic : ils ont monté chaque année depuis 2012) des marchés financiers ».*

2. TRANSPARENCE

- Quels sont les résultats détaillés de la gestion 2015 du régime Préfon Retraite

Pour la première fois Préfon publie un rapport de gestion, mais bien tard : décembre 2016 pour les résultats 2015. De plus, en termes de contenu, il n'améliore guère l'information insuffisante donnée les années précédentes.

ainsi que de l'Association Préfon ?

PAS DE REPONSE

- Pourquoi fin octobre 2016 ces informations n'ont-elles toujours pas été publiées pour l'année 2015, alors que tous les autres principaux fournisseurs de produits d'épargne retraite l'ont fait depuis de nombreux mois ?

PAS DE REPONSE

3. GESTION

- Quels sont les frais totaux annuels 2015 supportés par les affiliés en pourcentage du montant du portefeuille des placements de Préfon, en incluant bien sûr les frais indirects payés aux fonds d'investissement (SICAV, FCP, etc.) inclus dans le ce portefeuille ? Cette donnée synthétique et usuelle (qui permettrait aux épargnants de comparer les frais avec ceux d'autres produits d'épargne retraite) n'a pas non plus été publiée les années précédentes.

PAS DE REPONSE, mais les commissions (« frais ») de gestion financière sont mentionnés dans le rapport de gestion : 0,59% du portefeuille, auxquels s'ajoutent les 3,90% de commissions prélevées sur les versements annuels au titre de la gestion administrative et commerciale, soit au total environ 0,68% du portefeuille en valeur boursière (estimation EpargneRetraite.org)

En réalité, les frais d'administration et de distribution apparaissent nettement plus élevés encore que les 3,90% prélevés sur l'épargne versée par les affiliés : le rapport de gestion révèle que les commissions versées à la CNP au titre de la gestion administrative sont inférieures de 57 % à se « besoins » et que cette dernière a en plus ponctionné 5,7 millions d'euros sur la provision de gestion en 2015. Le rapport de gestion ne fournit aucune explication à cette explosion des prélèvements au profit de la CNP. Les frais de gestion non financière s'élèvent ainsi à 5,52% des cotisations 2015 et non à 3,90%.

- Comment se comparent ces frais à ceux d'autres fonds d'épargne retraite de taille similaire comme l'ERAFP par exemple ?

PAS DE REPONSE

Les frais de l'ERAFP (Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) s'élèvent à environ 0,25% du portefeuille géré par an (estimation EpargneRetraite.org), soit près de trois fois moins.

- Pourquoi Préfon n'a t'elle effectué aucun appel d'offres auprès des gestionnaires financiers, ni ne les a mis en concurrence depuis l'origine, contrairement aux règles élémentaires de bonne gestion dans l'intérêt des affiliés ?

PAS DE REPONSE

- Quel est le montant de la provision de gestion (administrative) constituée par une partie des versements des affiliés mais qui n'est plus publié depuis des années ?

PAS DE REPONSE mais le rapport de gestion révèle que cette provision s'élève à 217 millions d'euros fin 2015. Elle est la propriété de la CNP et non des affiliés, bien qu'elle ait été entièrement constituée par prélèvements sur leur épargne.

- Quels sont les droits des affiliés sur cette provision qu'ils ont constituée ?

Aucun selon le rapport de gestion

- Quel est le taux de couverture réglementaire des engagements de rentes envers les affiliés par les placements au 31/12/2015 ?

PAS DE REPONSE

- Pourquoi cette information cruciale pour les épargnants retraite n'est-elle pas trouvable sur votre site web public ?

PAS DE REPONSE

- Quelle est l'hypothèse de revalorisation annuelle des rentes utilisée pour le calcul de ce taux de couverture ?

PAS DE REPONSE

- Ce taux de couverture inclut-il le provisionnement intégral des tables de mortalité en vigueur ? Sinon combien reste-il à provisionner ?

PAS DE REPONSE

- Ce taux de couverture tient-il compte d'une contribution des assureurs du régime ?

PAS DE REPONSE

- Si oui, quel est son montant

PAS DE REPONSE mais le rapport de gestion indique € 543 millions à fin 2015.

- et est-elle acquise au régime, c'est-à-dire aux affiliés ?

PAS DE REPONSE

- Comment Préfon prévoit de gérer l'environnement de taux d'intérêt extrêmement bas ?

Les assureurs augmentent les investissements en immobilier et en infrastructures.

- Quel impact de cet environnement pour les affiliés ?

Pas de revalorisation de nouveau en 2017 et aucune annoncée au-delà (voir plus haut)

4. Gouvernance

- Quel est le montant détaillé des ressources 2015 de l'Association Préfon qui supervise le régime Préfon Retraite ?

PAS DE REPONSE

- Combien ont payé les « affiliés » (auparavant intitulés « membres affiliés ») pour le financement 2015 de l'Association (via les prélèvements de 3,90% sur leurs versements)?

PAS DE REPONSE mais le rapport de gestion indique que l'association Préfon a perçu 2,28 millions € des affiliés en 2015.

- Combien ont payé au total les « membres adhérents » (article 5 des statuts de l'Association Préfon) pour le financement 2015 de l'Association ?

20 € par personne mais pas de total, ni le nombre de ces « membres adhérents »

- Pourquoi les ex « membres affiliés » (rebaptisés sans qu'on les consulte ni informe en « affiliés ») - c'est-à-dire les épargnants qui confient ou on confié leur argent à Préfon et qui financent apparemment l'Association Préfon - n'ont ni le droit de proposer des résolutions, ni le droit voter aux assemblées générales de leur association, ni même de participer à ses assemblées, alors qu'ils ont ces droits élémentaires dans les autres associations souscriptrices de contrats d'épargne ?

PAS DE REPONSE